

COMMUNIQUE / 04 MAI 2020

**DEGROUX BRUGERE CONSEILLE PATRIMMOFI DANS LE CADRE DE  
L'ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION MAJORITAIRE DANS  
SOLON ENTREPRENEUR OFFICE**

Le cabinet Degroux Brugère a accompagné le groupe PatrimmoFi, spécialisé dans la gestion privée, à l'occasion de sa prise de participation majoritaire au capital du cabinet de gestion de patrimoine Solon Entrepreneur Office.

L'entreprise fondée en 2009 est dédiée aux entreprises et aux grandes associations et accompagne les dirigeants dans leurs prises de décisions financières et patrimoniales.

Cette opération permet ainsi au groupe PatrimmoFi de renforcer son expertise dans le conseil aux chefs d'entreprise, notamment dans des domaines très spécialisés, et conforte la stratégie de développement du groupe dont l'objectif est d'atteindre le milliard d'euros d'encours avec une collecte annuelle de 200 millions d'ici 2023.

Degroux Brugère accompagnait PatrimmoFi pour cette acquisition avec Augustin Fleytoux, associé, et Marguerite Galois-Boyé, avocate.

Les cédants étaient conseillés par Kramer Levin avec Camille Pedrini.

**Contacts presse**

---

**AVOCOM** / Charlotte Vier + Camille Flesselles / [ch.vier@avocom.fr](mailto:ch.vier@avocom.fr) / [c.flesselles@avocom.fr](mailto:c.flesselles@avocom.fr) /  
LD : 01 48 24 00 40 ou 42.

**A propos de Degroux Brugère**

---

Le Cabinet DEGROUX BRUGERE intervient depuis plus de 30 ans auprès d'une clientèle d'actionnaires-dirigeants, d'entreprises, de groupes familiaux et de fonds, dans les domaines suivants :

- droit fiscal (patrimonial, groupes de sociétés, entreprises, contentieux),
- droit des sociétés (vie sociale, fusions-acquisitions, restructurations, haut de bilan),
- transactionnel, LBO/Private equity, venture capital,
- droit des entreprises en difficulté,
- droit commercial, contrats,
- droit social,
- contentieux judiciaire.

Le Cabinet comprend aujourd'hui environ 35 personnes, dont 10 associés et une quinzaine de collaborateurs.